



**Direction Générale des Services**

Le 26 janvier 2021

Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil Municipal

**Objet : Convocation du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2021**

**Nos références : DGS/PhC/CG**

P.J : Ordre du jour et projets de délibérations

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

**Salle François MAURIAC, Rue du Professeur Arnozan  
Le LUNDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021 à 14 H**

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydro alcoolique, règles de distance, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Par ailleurs, je vous informe que cette séance ne sera pas ouverte au public mais sera diffusée en direct sur la page Facebook de Talence afin d'en assurer la publicité.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.



**Emmanuel SALLABERRY**

**Maire**

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2021**

## **Ordre du jour**

### **RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 7 décembre 2020
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Régime indemnitaire des élus
- 4 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modifications
- 5 – Composition de la commission d'examen des contrats de concession – Mise à jour
- 6 – Rapport des administrateurs sur les Sociétés Publiques Locales – SPL LA FAB
- 7 – Création d'une bourse « Marc LABOURDETTE »

### **RAPPORTEUR Mme SALLET – Adjointe déléguée à la Proximité, Citoyenneté, Vie Associative et Salles municipales**

- 8 - Présentation du projet de café du Dôme et grille tarifaire

### **RAPPORTEUR M. JESTIN – Adjoint délégué aux Finances, à la Voirie**

- 9 - Avance sur subvention de fonctionnement au CCAS et aux associations pour l'année 2021
- 10 - Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2021
- 11 - Signature d'une convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier

### **RAPPORTEUR Mme RONDEAU – Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne**

- 12 - Règlement du Budget Participatif – Modification

### **RAPPORTEUR M. ERCHOUK – Adjoint délégué à la Cohésion Sociale, aux Politiques de prévention, à la Politique de la ville**

- 13 - Convention de partenariat relative à la mise en place d'un atelier mécanique mobile pour les habitants du quartier prioritaire de Thouars à Talence

### **RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT – Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail**

- 14 - Mise à jour du tableau des effectifs
- 15 - Reconduction d'un poste d'Assistante de Direction au Service des Sports

### **RAPPORTEUR Mme BONORON – Conseillère municipale déléguée auprès de la Commission Locale des Charges Transférées**

- 16 - Approbation du rapport de la CLETC en date du 3 décembre 2020

## **QUESTIONS ORALES**

**Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**ABSENT** : M. CAZABONNE

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 1** : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 7 décembre 2020

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 7 décembre 2020. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 2** : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 23/11/20	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	Société BIZET CONNECT – Talence (33)

N° 2 23/11/20	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	Société MYSKILLZ – Talence (33)
N° 3 23/11/20	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	Société ADN AI – Talence (33)
N° 4 23/11/20	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	Société LUDUM – Talence (33)
N° 5 23/11/20	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation d'analyses microbiologiques, biologiques, bactériologiques et autres analyses pour une durée ferme allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31 décembre 2024.  Dépense annuelle estimée : 17 470,80 € TTC	SAS LABORATOIRES BIOFAQ – Mauguio (34)
N° 6 25/11/20	Lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'acquisition de matériels d'escalade, pour une durée ferme allant de sa date de notification au 10/09/2021 puis renouvelable par tacite reconduction deux fois douze mois.	
N° 7 25/11/20	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'organisation d'un séjour de vacances d'hiver pour une durée allant du 1/01/2021 au 31 mars 2021.  Dépense estimée : 15 981,00 € TTC	SAS LOISIRS CLUB 4.80 – Saint-Germain en Laye (78)
N° 8 26/11/20	Passation d'un accord-cadre de location de courte durée de véhicules en auto-partage pour une durée allant du 1/01/2021 au 31/12/2021.  Dépense estimée : 8 000 € TTC	AUTOCOOL – SCIC SACV – Bordeaux (33)
N° 9 27/11/20	Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la maintenance des ascenseurs, plates-formes et monte-charges pour une période ferme allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024.  Dépense annuelle estimée : 7 444,80 € TTC	SA SCHINDLER – Mérignac (33)
N° 10 30/11/20	Acquisition de papiers d'impression respectueux de l'environnement à compter du 1/01/2021 au 31/12/2021.	Union des Groupements d'Achats Publics – Mérignac (33)

	Dépense estimée : 48 000 € TTC	Association Marchés Publics d'Aquitaine – Bordeaux (33)
N° 11 30/11/20	Passation des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant les achats de livres non scolaires, pour une durée allant du 1/01/2021 au 31/12/2021.  Dépense totale estimée : 89 675 € TTC	
N° 12 1 <sup>er</sup> /12/20	Signature d'une convention afin de permettre l'utilisation du parc Peixotto, de la Place Alcalá de Henares, du square Pineau, du parvis de l'Eglise Notre Dame et de matériels de la Ville nécessaires à l'organisation de la manifestation « Talence en lumières » du 17 au 20/12/2020.	Association TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 13 3/12/20	Autorisation pour procéder au dépôt du dossier de déclaration préalable pour l'installation d'un dispositif de mise en lumière sur la façade du Château Margaut.	
N° 14 3/12/20	Autorisation pour procéder au dépôt du dossier de permis de démolir de la construction située au 45 rue Emile Zola cadastrée AP N° 198.	
N° 15 3/12/20	Signature d'un contrat de cession pour l'organisation de l'exposition « Ce qu'il nous restera » à partir du 12/12/2020 (visioconférence artiste) jusqu'au 16/01/2021 au Forum des Arts et de la Culture.  Montant de la prestation : 1 050 € TTC	Thomas DARRIET – Talence (33)
N° 16 7/12/20	Renouvellement de la convention pour l'utilisation du réseau d'eau du domaine universitaire en vue d'alimenter le réseau d'arrosage de la Ville nécessaire à l'entretien des plantations le long de la rue François Mitterrand.  La dépense correspondant à la consommation réelle d'eau établie à partir du relevé compteur sera acquittée par la ville trimestriellement.	SIGDU – Pessac (33)
N° 17 8/12/20	Acquisition de produits pétroliers raffinés énergétiques (sans plomb, gazole, fioul ...) à compter du 1/01/2021 au 31/12/2021.  Dépense estimée : 156 000 € TTC	Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) – Mérignac (33)
N° 18 9/12/20	Mandatement d'un cabinet d'avocats afin d'assister la cellule projet mise en place par la Ville pour le traitement d'opérations complexes.	Cabinet d'avocats SYMCHOWICZ / WEISSBERG –

<p>N° 19 11/12/20</p>	<p>Passation d'une modification au marché n° 20/15-2 « Electricité courants forts / courants faibles » dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment en textile de couverture de terrains, la réutilisation d'un terrain de tennis en terrains de padel et la réhabilitation d'un terrain de tennis.</p> <p>Montant de l'avenant : – 1 785,60 € TTC</p>	<p>SAS PEREIRA CARLOS ELECTRICITE – Saint-Loubès (33)</p>
<p>N° 20 11/12/20</p>	<p>Passation d'un marché de location-maintenance pour un terminal de paiement électronique et un lecteur chèque pour le Stade Nautique Henri Deschamps pour une durée allant du 1/01/2021 au 31/12/2021.</p> <p>Dépense estimée : 444,96 € TTC</p>	<p>SARL CILEA MONETIQUE – Reze (44)</p>
<p>N° 21 15/12/20</p>	<p>Souscription d'un abonnement au progiciel de gestion de l'accompagnement aux demandeurs d'emploi pour une durée allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, renouvelable par tacite reconduction du 1/01/2022 au 31/12/2022.</p> <p>Dépense annuelle estimée : 3 708,43 € TTC (dépense révisable pour une connexion individuelle mensuelle).</p>	<p>SARL CITYZEN – Chalons en Champagne (51)</p>
<p>N° 22 15/12/20</p>	<p>Passation d'une modification au marché n° 20/15-3 « Equipements sportifs – sol sportif » dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment en textile de couverture de terrains, la réutilisation d'un terrain de tennis en terrains de padel et la réhabilitation d'un terrain de tennis.</p> <p>Montant de l'avenant : + 982,08 € TTC</p>	<p>SASU PADEL COURT – Gradignan (33)</p>
<p>N° 23 15/12/20</p>	<p>Création d'une régie de recettes dénommée « Régie de recettes le Café du Dôme » à compter du 1/01/2021 et installée dans les locaux municipaux du Dôme pour l'encaissement des recettes des consommations proposées par ce service de café et de restauration rapide.</p> <p>Fonds de caisse mis à disposition du régisseur : 100 € Montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver : 500 €</p>	
<p>N° 24 16/12/20</p>	<p>Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux services de qualification et d'insertion professionnelle, réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L 5132-4 du code du travail et à des structures équivalents lorsqu'elles emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés, pour une période ferme allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction,</p>	<p>Association REAGIR – Talence (33)</p>

	d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024.  Dépense annuelle estimée : 161 214 € TTC	
N° 25 17/12/20	Passation d'une convention pour le versement d'une subvention de 12 569 € accordée à la ville pour l'accueil en périscolaire et centres de loisirs ainsi que l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap et/ou de pathologie chronique.	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)
N° 26 17/12/20	Passation d'un marché de maintenance des équipements permanents de voirie (type barrières et bornes automatiques) pour une durée ferme allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2023.  Montant annuel révisable : 756,00 € TTC	SAS PORTALP France – Mérignac (33)
N° 27 17/12/20	Passation d'un marché de maintenance des équipements de fermeture (types : portes et portails automatiques, rideaux motorisés...) pour une durée ferme allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2023.  Montant annuel révisable : 3 072,00 € TTC	SCS PORTIS division d'OTIS – Puteaux (92)
N° 28 18/12/20	Passation d'un avenant n° 1 au marché 20/21-2A « Gros œuvre – Démolition – Fondations » dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie pour des travaux supplémentaires, suite :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une part, à la découverte d'une cavité en sous-sol de la partie sanitaire qui a été démolie dans la cour Ouest,</li> <li>- Et d'autre part au renforcement des prescriptions du Plan Général de Coordination, conformément à la mise à jour du guide de l'OPPBT (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux publics en matière de mesures contre la propagation de la Covid 19 sur le chantier (calculé sur 6 mois).</li> </ul> Montant de l'avenant n° 1 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux supplémentaires : + 20 960,25 € TTC</li> <li>- Prescriptions sanitaires supplémentaires : + 13 030,92 € TTC (calculé sur 6 mois)</li> </ul> Soit un nouveau montant total du marché de 1 531 590,30 € TTC (1 276 325,25 € HT).	SECMA BATIMENT SAS – Floirac (33)
N° 29 18/12/20	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'assurance auto-mission pour une	Groupement conjoint :

	<p>durée allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, une fois, jusqu'au 31/12/2022.</p> <p>Montant annuel indicatif : 2 813,05 € TTC</p>	<p><b>ASSURANCES PILLEROT</b>  <b>SASU –</b>                  Aire sur la Lys (62)</p> <p><b>GREAT LAKES</b>  <b>INSURANCE SE –</b>                  München (Allemagne)</p>
N° 30 21/12/20	<p>Souscription d'un marché n° 20/21-6 « Serrurerie – Métallerie » dans le cadre des marchés de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie, pour un délai global d'exécution de 806 jours calendaires (dont période de préparation) à compter de la date précisée au premier ordre de service.</p> <p>Montant du marché : 366 000,00 € TTC</p>	<p><b>SA TROISEL –</b>                  Mérignac (33)</p>
N° 31 21/12/20	<p>Acquisition de prestations de nettoyage des locaux de la Médiathèque Castagnéra à compter du 1/01/2021 jusqu'à la notification des accords-cadres relatifs aux prestations de propreté de locaux tertiaires et fournitures associées.</p> <p>Dépense totale : 75 060,08 € TTC</p>	<p>Union des Groupements                  d'Achats Publics (UGAP) –                  Mérignac (33)</p>
N° 32 23/12/20	<p>Passation de marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps pour un délai global d'exécution de 690 jours calendaires (dont période de préparation) à compter de la date précisée au premier ordre de service.</p> <p>- Lot 4 : Couverture membrane – ETFE                  Montant du marché : 399 840,00 € TTC</p> <p>- Lot 8 : Equipement aquatique à vagues                  Montant du marché : 110 567,38 € TTC</p> <p>- Lot 12 : Bardage aluminium                  Lot infructueux</p> <p>- Lot 14 : Menuiseries extérieures aluminium                  Montant du marché : 356 686,36 € TTC</p> <p>- Lot 15 : Serrurerie – Métallerie                  Lot infructueux</p> <p>- Lot 16 : Menuiseries intérieures bois                  Montant du marché : 144 714,18 € TTC</p> <p>- Lot 17 : Doublages – Cloisons – Peintures – Signalétique                  Montant du marché : 276 320,08 € TTC</p> <p>- Lot 18 : Faux-plafonds                  Montant du marché : 81 292,32 € TTC</p>	<p><b>SAS SEELE FRANCE –</b>                  Strasbourg (67)</p> <p><b>WOW COMPANY</b>  <b>INTERNATIONAL SA –</b>                  Fleurus (Belgique)</p> <p><b>LABASTERE 64 SAS –</b>                  Bayonne (64)</p> <p><b>SARL ATELIER AND CO –</b>                  Pessac (33)</p> <p><b>SARL PEINTURE</b>  <b>PLATRERIE GENERALE –</b>                  Yvrac (33)</p> <p><b>SARL EUROP'DECO –</b>                  Mérignac (33)</p>

	<p>- Lot 19 : Toiles tendues Montant du marché : 65 054,40 € TTC</p> <p>- Lot 21 : Equipements bien-être Montant du marché : 69 390,00 € TTC</p> <p>- Lot 22 : Cabines – Casiers vestiaires Montant du marché : 458 122,80 € TTC</p> <p>- Lot 23 : WC autonome Montant du marché : 35 424,00 € TTC</p> <p>- Lot 24 : Vestiaires temporaires Montant du marché : 287 487,88 € TTC</p>	<p>SARL INTERLI DECO – La Chevrolière (44)</p> <p>SARL AQUA REAL – Veigné (37)</p> <p>SASU NAVIC – Thones (74)</p> <p>SAS FRANCIOLI – Chaleins (01)</p> <p>ALGECO SAS – Martillac (33)</p>
<p>N° 33 23/12/20</p>	<p>Passation de marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps pour un délai global d'exécution de 690 jours calendaires (dont période préparation) à compter de la date précisée au premier ordre de service.</p> <p>- Lot 1 : VRD – Terrassements – Aménagements paysagers Montant du marché : 913 085,28 € TTC</p> <p>- Lot 2 : Gros œuvre – Charpente Montant du marché : 4 494 938,70 € TTC</p> <p>- Lot 3 : Etanchéité (offre de base) Montant du marché : 732 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 5 : Bassin inox revêtu Montant du marché : 1 139 467,20 € TTC</p> <p>- Lot 6 : Couverture thermique Montant du marché : 252 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 7 : Aileron mobile Montant du marché : 239 160,00 € TTC</p> <p>- Lot 9 : Traitement d'eau Montant du marché : 1 788 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 10 : CVC – Plomberie Montant du marché : 1 837 280,87 € TTC</p> <p>- Lot 11 : Electricité CFO / CFA et contrôle d'accès Montant du marché : 824 225,34 € TTC</p>	<p>COLAS SAS – Mérignac (33)</p> <p>SAS RONCAROLO – Le Barp (33)</p> <p>ETANDEX SA – Les Ulis (91)</p> <p>A &amp; T EUROPE SpA – Castiglione delle Stiviere (Italie)</p> <p>HAEHN SAS – Strasbourg (67)</p> <p>Groupement solidaire : VARIOPOOL BV (mandataire solidaire) – Oudkarspel (Pays Bas)</p> <p>VARIOPOOL France SARL (co-traitant) – Saverne (67)</p> <p>SAS EAU AIR SYSTEME – Villeneuve d'Ascq (59)</p> <p>AS BOBION ET JOANIN BORDEAUX – Tresses (33)</p> <p>SAS SANTERNE AQUITAINE – Bruges (33)</p>

	<p>- Lot 13 : Isolation thermique extérieure – Enduit                  Montant du marché : 95 878,20 € TTC</p> <p>- Lot 20 : Carrelage – Résine                  Montant du marché : 1 104 096,02 € TTC</p>	<p>AQUITAINE RENOVATION                  PEINTURE –                  La Teste de Buch (33)</p> <p>SARL CMB –                  Puyoo (64)</p>
N° 34 23/12/20	<p>Décision de confier la défense des intérêts de la ville dans le cadre de la requête en référé précontractuel déposée par la société CLEAR CHANNEL France auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, visant à obtenir l'annulation de la décision du 16 décembre 2020 par laquelle la commune a écarté comme irrégulière l'offre qu'elle avait soumise dans le cadre de la procédure d'attribution du lot 1 de la concession de mise à disposition, installation, maintenance et entretien du mobilier urbain à usage publicitaire et d'information municipale, ainsi que toutes les décisions se rapportant à cette procédure de passation.</p>	<p>SCP d'Avocats LE BAIL –                  Bordeaux (33)</p>
N° 35 29/12/20	<p>Abandon pour cause d'infructuosité de la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 13/08/2020 en vue de conclure un marché de services relatif à l'assurance dommages ouvrage – réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps, et lancement d'une procédure avec négociation, sans publicité préalable, les conditions initiales du marché n'étant pas substantiellement modifiées.</p>	
N° 36 29/12/20	<p>Souscription d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs à la maintenance, la vérification, le renouvellement et l'installation de systèmes de lutte contre l'incendie pour une durée ferme allant de leur date de notification au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024.</p> <p>- Lot 1 : Maintenance, vérification, renouvellement et installation de systèmes d'alarme incendie                  Montant annuel estimé : 152 451,74 € TTC</p> <p>- Lot 2 : Maintenance, vérification, renouvellement et installation de systèmes d'extinction : extincteurs, Robinets Incendie Armés (RIA)                  Montant annuel estimé : 10 693,90 € TTC</p> <p>- Lot 3 : Maintenance, vérification, renouvellement et installation de systèmes de désenfumage                  Montant annuel estimé : 7 880, 22 € TTC</p> <p>- Lot 4 : Maintenance, vérification, renouvellement et installation de blocs autonomes d'éclairage de sécurité                  Montant annuel estimé : 84 488,40 € TTC</p>	<p>SAS EIFFAGE ENERGIE                  SYSTEMES 32 –                  Pessac (33)                  Siège social : Biscarosse                  (40)</p> <p>SAS DESAUTEL –                  Bordeaux (33)                  Siège social : Lyon (69)</p> <p>SASU 3 PROTECTION –                  Saint André Les Vergers                  (10)</p> <p>SAS ELECTRICITE                  INDUSTRIELLE JP                  FAUCHE MAINTENANCE                  AQUITAINE –</p>

		Pessac (33) Siège social : Lafrançaise (82)
N° 37 5/01/21	Passation d'une convention avec l'ensemble des partenaires chargés d'assurer les ateliers de l'animation « Anim & Vous » prévus sur l'année 2021.	
N° 38 5/01/21	Désignation d'un huissier de justice dans le cadre de la procédure de référé précontractuel opposant la Ville à la société Clear Channel France afin de procéder au constat du caractère défectueux d'un fichier informatique remis par ladite société à l'occasion d'une procédure de passation d'un contrat de concession de mobilier urbain à destination d'affichage publicitaire et d'information municipale.	SCP d'huissiers de Justice BARRENECHE / CAGNON – Bordeaux (33)
N° 39 6/01/21	Passation d'un marché d'accès à la plateforme ID CITY pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2021.  Dépense annuelle : 6 000 € TTC	SAS iD CITY – Concarneau (29)
N° 40 6/01/21	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » du 15 janvier au 15 juillet 2021 (prorogation à titre exceptionnel d'occupation des locaux pour 6 mois supplémentaires).	Société MALINEO SAS – Talence (33)
N° 41 6/01/21	Passation d'un deuxième avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » du 1 <sup>er</sup> février au 1 <sup>er</sup> août 2021 (prorogation à titre exceptionnel d'occupation des locaux pour 6 mois supplémentaires).	Société NEWSROOM 365 – Talence (33)
N° 42 7/01/21	Adhésion à l'IDDAC afin de bénéficier des services d'accompagnement technique (prêt de matériel et conseil à l'équipement), d'ingénierie et ressources ainsi que des formations pour la période allant de janvier à décembre 2021.  Montant de l'adhésion : 460 € TTC	Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel – Le Bouscat (33)
N° 43 7/01/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. Nicolas SERDA auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant visant à obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement établi à son encontre le 11/01/2019.	

N° 44 11/01/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête déposée par M. LE BORGNE et Mme BENGOCHEA auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux visant à obtenir l'annulation de la décision tacite de permis de construire n° 33522 2020 Z 1016 délivrée à M. NITA.	
N° 45 11/01/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM MERLIN et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête en référé déposée par M. MOUKOURI auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux visant à obtenir la suspension de la Déclaration Préalable n° 33522 2020 Z 6154 accordée par la Ville à la SA Bouygues Télécom.	
N° 46 11/01/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM MERLIN et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête en annulation déposée par M. MOUKOURI auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux à l'encontre de la Déclaration Préalable n° 33522 2020 Z 6154 accordée par la Ville à la SA Bouygues Télécom.	

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 4.5 Régime indemnitaire**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 3** : Régime indemnitaire des élus

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la démission de Madame MAURIN, Madame GRESLARD-NEDELEC est devenue conseillère municipale.

Il nous faut donc délibérer sur le régime indemnitaire de cette nouvelle élue.

Je vous propose de fixer, à compter du 27 novembre 2020, conformément aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces indemnités mensuelles de fonction ainsi qu'il suit :

Madame Greslard-Nedelec	Conseillère municipale	142 €
-------------------------	------------------------	-------

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le



ID : 033-213305220-20210201-2021JANVIER03-DE

Ces indemnités de fonctions subiront les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires. »

ADOPTE par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 5.3 Désignations de représentants**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 4** : Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modifications

Monsieur le Maire expose :

«Par délibération n° 6 du 8 juin 2020, il a été procédé à la désignation de divers conseillers municipaux afin que ces derniers représentent la commune dans un certain nombre d'organismes extérieurs.

Madame Tiphaine MAURIN, qui a démissionné de son mandat de conseillère municipale, avait été désignée au sein de divers organismes extérieurs. Il convient donc aujourd'hui de procéder à une mise à jour de ces délégations en apportant la modification suivante, et ce, sans procéder si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ...») :

\* **Commission Départementale de Réforme des Agents des Collectivités Territoriales**

**Titulaire** : - M. Mathieu JOYON

**Suppléants** : - M. Vincent BESNARD  
- M. David BIMBOIRE

**Titulaire** : - Mme Laëtitia THOMAS-PITOT  
**Suppléants** : - Mme Brigitte SERRANO-UZAC  
- Mme Florie ARMITAGE

\* **Collège Victor Louis**

**Titulaires** : - Mme Brigitte SERRANO-UZAC  
- Mme Monique DE MARCO

**Suppléants** : - M. Salem ERCHOUK  
- Mme Florie ARMITAGE

Par ailleurs, par délibérations n° 6 en date du 8/06/2020 et n° 7 du 9/11/2020, le Conseil Municipal a désigné les personnalités qualifiées au sein du Conseil d'Administration de l'association Ludiloisirs.

Monsieur GOUGET, Président de cette association, nous a informé de la démission de M. Christophe PEYNAUD, personnalité qualifiée désignée au sein de cette instance.

Il convient donc de procéder à son remplacement conformément aux dispositions de l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il vous est proposé que Mme Rachel BARBON soit désignée pour intégrer le collège Personnalités Qualifiées du Conseil d'Administration de l'association Ludiloisirs. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 5.3 Désignations de représentants**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 5** : Composition de la commission d'examen des contrats de concessions – Mise à jour

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n° 4 en date du 21 septembre 2020, nous avons procédé à l'élection des membres de la commission d'attribution des contrats de concessions dont le Maire est président.

Sa composition était la suivante :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- M. François JESTIN	Titulaire
- M. Guillaume HANOTIN	Titulaire
- M. Jean-Jacques BONNIN	Titulaire
- Mme Florie ARMITAGE	Titulaire

Et

- Mme Jeanne SALLET	Suppléante
---------------------	------------

- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Tiphaine MAURIN
- Mme Christine QUELIER

Suppléante  
Suppléant  
Suppléante  
Suppléante

Suite à la démission de Mme Tiphaine MAURIN, conseillère municipale de l'opposition, il convient donc de mettre à jour la liste des membres de cette dernière.

L'article 1 du règlement intérieur de cette commission, également adopté par notre assemblée, dispose que « si le poste de membre suppléant vacant ne peut, faute de candidat, être assuré par un candidat inscrit sur la même liste, la commission sera alors composée d'un nombre de membres titulaires qui ne sera plus en nombre égal à celui des membres suppléants, information dont l'organe délibérant devra prendre acte. Dans l'hypothèse où la liste ne comporterait plus de suppléant, le siège resterait vacant. Le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la Commission ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-22 du CGCT ».

En l'espèce, Mme Tiphaine MAURIN occupait un poste de suppléant.

La liste commune présentée lors de l'élection du 21 septembre ne comportant plus de suppléant, je vous demande donc conformément au règlement, de bien vouloir prendre acte du fait que la commission sera dorénavant composée d'un nombre de membres titulaires qui ne sera plus en nombre égal à celui des membres suppléants, comme suit :

- |                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| - Mme Frédérique FABRE-TABOURIN | Titulaire |
| - M. François JESTIN            | Titulaire |
| - M. Guillaume HANOTIN          | Titulaire |
| - M. Jean-Jacques BONNIN        | Titulaire |
| - Mme Florie ARMITAGE           | Titulaire |

Et

- |                         |            |
|-------------------------|------------|
| - Mme Jeanne SALLET     | Suppléante |
| - Mme Sophie RONDEAU    | Suppléante |
| - M. Mathieu COLDEFY    | Suppléant  |
| - Mme Christine QUELIER | Suppléante |
- »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 6** : Rapport des administrateurs sur les Sociétés Publiques Locales – SPL LA FAB

Monsieur Le Maire expose :

«La loi du 28/05/2010 et l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que les administrateurs publics des Sociétés d'Économie Mixte doivent réaliser et présenter, au moins une fois par an, un rapport à leur assemblée délibérante.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée spéciale de la SPL la FAB s'est tenue le 11 décembre dernier concernant l'adoption du rapport 2020 présenté au titre de l'exercice 2019.

En conséquence, après débats, il vous est proposé de prendre acte du rapport présenté au titre de l'exercice 2019 de la SPL "La Fab".»

Le Conseil prend acte du présent rapport.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 7** : Création d'une bourse « Marc LABOURDETTE »

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur Marc LABOURDETTE était un homme engagé, volontaire et tenace. Elu Talençais depuis de nombreuses années, président d'un parti politique, du Groupement des Entrepreneurs Talençais et de Talence Innovation Sud Développement, il n'a jamais ménagé ses efforts pour le bien commun et le développement économique local. Visionnaire, il essayait toujours de faire de Talence une terre d'innovation.

Il est difficile de résumer son action en quelques mots, tant les chantiers qu'il a lancés ont profondément transformé Talence : lancement d'une première nationale en 2011 avec "Talence Shopping", création de la pépinière d'entreprises en 2013, renforcement des liens avec les commerçants et professionnels, développement de Talence Innovation Sud Développement en 2014, et du Groupement des Entrepreneurs Talençais depuis plus de 10 ans... Sans oublier les Halles, qui sont venues couronner le dynamisme économique de Talence et l'excellence de ses commerces.

Pour poursuivre l'action et la dynamique impulsée par Marc LABOURDETTE, je vous propose aujourd'hui de créer une bourse en direction d'entreprises et de start-ups innovantes talençaises. Celle-ci accompagnera cinq projets d'entreprises talençaises par an à hauteur de 5000 € / an (soit 1000 € par entreprise), permettant de révéler des talents innovants pouvant à terme intégrer la pépinière d'entreprises.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- Décider de la création d'une bourse dénommée « **Marc LABOURDETTE** »,
- Approuver le règlement d'attribution de la bourse ci-joint,
- Désigner les élus ci-après pour participer au jury d'attribution :
  - Monsieur le Maire,
  - M. Mathieu COLDEFY, Adjoint à l'Economie, l'Innovation et le développement économique intercommunal,
  - Mme Simone BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et à la recherche,
  - Mme Jenny LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés, à la Politique de réduction des déchets, et à l'Aide à la création d'entreprise,
  - Mme Denise GRESLARD-NEDELEC, Conseillère municipale.

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 7.10 - Divers**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 8** : Présentation du projet de café du Dôme et grille tarifaire

Madame SALLET, Adjointe déléguée à la Proximité, Citoyenneté, Vie associative et Salles municipales :

« Le Centre Social Mix-Cité pilote, anime et gère le café du Dôme depuis 2012. Cet espace occupe une place centrale dans le projet du bâtiment. Physiquement d'abord, car il représente la moitié de l'espace de vie du Dôme, mais également dans son projet car la place des citoyens et leur appropriation du lieu est un enjeu majeur.

Cependant, à l'occasion du renouvellement de son projet d'agrément, l'association a fait le constat qu'elle ne pouvait plus maintenir son investissement humain dans le pilotage de ce projet. Cet espace dédié aux initiatives citoyennes et au développement de toute forme de participation est donc fermé.

Le centre social et culturel Mix-Cité a donc décidé de céder la gestion de ce lieu à la Ville afin de se mobiliser et accroître ses interventions autour de propositions d'animations.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le service du Dôme pilotera et s'occupera de la gestion du café.

Aussi, je vous propose :

- d'une part, d'adopter la grille tarifaire qui fixe le prix des différentes consommations disponibles,

- d'autre part, de prendre connaissance du projet qui sera présenté aux différents acteurs du Dôme ainsi qu'aux bénévoles afin de coconstruire un projet partagé. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 9** : Avance sur subvention de fonctionnement au CCAS et aux associations pour l'année 2021

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Pour éviter au Centre Communal d'Action Sociale et à certaines associations constituées sous le régime de la Loi de 1901, de connaître d'importantes difficultés financières avant le mandatement des subventions qui constituent l'essentiel de leurs ressources, le Conseil Municipal vote habituellement une avance de fonds venant en diminution de la subvention allouée pour l'année.

Je vous propose en vertu des dispositions comptables qui permettent aux ordonnateurs des Collectivités Territoriales de mandater, sans budget, des dépenses dans la limite des crédits ouverts l'année précédente, d'accorder au CCAS et à certaines associations une avance sur subvention dans les conditions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale Chapitre 65 / Article 657362 / Fonction 520	1 925 000 €
---	-------------

Centre Animation Jeunesse Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 4221	
Centre Ludiloisirs Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 421	192 000 €
Comité des Jumelages de Talence Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 04	8 000 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 0201	94 000 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 4221	86 000 €
Rock et Chanson Chapitre 65/ Article 6574 / Fonction 331	27 500 €
Talence Evénements Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 331	218 500 €
Talence Innovation Sud Développement Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 901	24 750 €

<i>Associations sportives :</i>	
ADEM	22 500 €
Ecole Talençaise des Sports Motorisés	20 000 €
Ornon Gironde Escrime Talence-Gradignan	2 100 €
Union Sportive Alliance Talençaise Football	7 500 €
Union Sportive Talence Acrosport	2 250 €
Union Sportive Talence Athlétisme	15 000 €
Union Sportive Talence Badminton	5 750 €
Union Sportive Talence Basket	4 625 €
Union Sportive Talence Boxe	2 500 €
Union Sportive Talence Gymnastique	4 500 €
Union Sportive Talence Handball	1 875 €
Union Sportive Talence Judo	2 625 €
Union Sportive Talence Tennis de table	1 875 €
Union Sportive Talence Volley-ball	3 000 €

S'agissant des associations sportives, la dépense sera imputée au Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 40 du budget.

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le



ID : 033-213305220-20210201-2021JANVIER09-DE

Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**Sauf pour *ETSM*** : 9 VOIX CONTRE (T.ET. et N.E.T.)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**ABSENT** : M. GARRIGUES

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 10** : Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Conformément aux dispositions du Code général des Collectivité Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRe, du 7 août 2015, et de son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, vous venez d'entendre le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

Je vous propose donc d'en débattre.

Le Conseil Municipal, après délibéré, prend acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport présenté. »

Par 34 VOIX POUR  
8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T.)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 8.4 Aménagement du territoire**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est rassemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**ABSENT** : M. GARRIGUES

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Secrétaire de séance** : Mme CASTAGNERA

\*\*\*\*\*

**N° 11** : Signature d'une convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie expose :

« Dans le cadre des travaux liés à la construction de la résidence ICONIC au 203 route de Toulouse, l'éclairage public doit être déposé par le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde).

Pour maintenir sa continuité sur le domaine public, un réseau temporaire doit donc être créé.

Sur le territoire de la Commune, seul le SDEEG est autorisé à effectuer ce type de travaux.

Ces derniers se dérouleront en 3 phases qui débuteront en mars 2021 :

- Phase 1 : dépose du mobilier et installation d'un éclairage provisoire.  
Coût estimé selon devis joint en date du 11 janvier 2021 : 12 527.00 €.

- Phase 2 : déplacement de l'éclairage provisoire à l'occasion du chantier.  
Coût estimé selon devis joint en date du 11 janvier 2021 : 6 455.00 €.

- Phase 3 : pose de mobilier neuf à l'achèvement du chantier.  
Pour cette phase, compte tenu de la durée du chantier et des études en cours concernant l'aménagement de la route de Toulouse au droit de l'opération, il n'est pas possible de déterminer un coût à ce jour. Un avenant à la convention sera donc conclu dès que les éléments techniques et financiers seront connus.

Pour ce faire, la Ville doit programmer ces opérations auprès du SDEEG et les régler.  
La présente convention a par conséquent pour objet de déterminer le montant et les modalités du remboursement des travaux effectués par la Commune pour le compte de la Société.

C'est pourquoi je vous demande :

- de bien vouloir approuver les termes de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente. »

ADOPTE PAR 34 VOIX POUR  
8 ABSTENTIONS (T.E.T.)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**ABSENT** : M. GARRIGUES

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 12** : Règlement du Budget Participatif - Modification

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

« Par délibérations en date des 12/12/2016, 12/04/2018, 15/04/2019 et 8/07/2019, nous avons adopté puis modifié le règlement du Budget Participatif. Pour rappel, ce dispositif a pour but d'associer les citoyens à l'utilisation et aux orientations des finances publiques. Il permet aux habitants de la Ville de proposer puis de voter l'utilisation d'une partie du budget investissement sur la base de projets d'intérêt général relevant de la compétence de la Ville.

Comme vous le savez, il n'y a pas eu de Budget Participatif en 2020 en raison de la pandémie de la COVID 19. La 4<sup>ème</sup> édition de ce dispositif sera lancée début mars 2021.

Il nous paraît opportun, à nouveau, d'apporter des modifications à son règlement afin de le faire évoluer pour le rendre plus conforme aux attentes des Talençais et pour permettre aux services de la Ville un meilleur suivi des projets.

C'est le groupe de travail « Participation Citoyenne », créé par délibération le 8/07/20, qui a élaboré ce nouveau règlement. Lors de sa séance de travail du 5/01/2021, il a ainsi été décidé de modifier plusieurs articles.

Tout d'abord, les membres du groupe de travail, ont convenu de changer le calendrier du Budget Participatif (article 5). Ainsi, l'appel à projet est avancé d'un mois, et ce afin de permettre aux services municipaux de bénéficier d'un délai supplémentaire d'un mois pour, avec les contributeurs, instruire les projets. Les Talençais conservent la possibilité de faire des contributions pendant 2 mois (mars et avril 2021).

De même, un critère supplémentaire de recevabilité des projets est proposé (article 7). En effet, pour éviter les projets redondants, ne seront pas acceptés ceux identiques à un projet lauréat des 2 éditions précédentes.

Enfin, avec la volonté de simplifier les modalités de votation, il est proposé de modifier l'article 10. Les votants devront choisir 4 projets dont au moins un de plus de 80 000 €. Par ailleurs, en raison de la situation sanitaire actuelle, il est introduit la possibilité d'organiser le dépouillement en distanciel.

Je vous propose donc d'approuver le nouveau règlement du Budget Participatif joint à la présente. »

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR  
9 VOIX CONTRE (T.E.T + N.E.T.)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 8.5 Politique de la ville – Habitat - Logement**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**ABSENT** : M. GARRIGUES

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 13** : Convention de partenariat relative à la mise en place d'un atelier mécanique mobile pour les habitants du quartier prioritaire de Thouars à Talence

Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville expose :

« Depuis des années, le quartier de Thouars est confronté aux problèmes de la « mécanique de rue » (aussi appelée mécanique sauvage) ainsi que des voitures dites « ventouses » ou épaves.

Des habitants, faute de moyens pour aller dans un garage, effectuent vidange, révisions, réparations dans la rue ou sur les parkings privés ou publics ouverts.

Ces pratiques portent atteinte à l'environnement tant en ce qui concerne le déversement de substances nocives en tout genre (huile, liquide de refroidissement ou lave glace...) que par les dépôts sauvages relatifs à ces opérations.

Lorsqu'ils ne parviennent pas à effectuer les réparations, cela a pour conséquence d'immobiliser sur de longues périodes des véhicules notamment sur des stationnements.

Cela a également pour conséquence de priver les propriétaires de ces véhicules de leur moyen de déplacement notamment pour chercher un travail ou s'y rendre.

La ville de Talence, soucieuse de trouver une solution à ce problème, a longtemps cherché à acquérir un local adapté à proximité du quartier pour y développer un atelier de réparation automobile mais en vain.

Aujourd'hui, nous avons, grâce à l'action innovante de l'association APREVA, l'opportunité d'apporter une réponse constructive et positive à cette situation.

Le projet porté par APREVA, garage social et solidaire, consiste à mener une action de prévention, de médiation et d'intervention mécanique rapide à partir d'un camion aménagé au sein du quartier de Thouars avec un double objectif de prévention et de permettre l'accès à une offre alternative par rapport à la « mécanique de rue », problématique prégnante sur le quartier.

L'action principale consiste donc en la venue d'un atelier mécanique mobile :

Il s'agit de mettre en place un camion mobile aménagé permettant de faire des permanences et des prestations de petites mécaniques automobiles au sein du quartier.

La permanence se déroulerait le lundi après-midi sur le parking du Dôme avec une possibilité de se rendre à domicile en dehors des permanences si le véhicule est immobilisé. Un rendez-vous sera nécessaire sur prescription des acteurs sociaux du territoire pour ces deux modes d'intervention.

Lors des permanences plusieurs actions sont possibles :

- Petites réparations mécaniques automobile
- Diagnostic et conseils sur les réparations
- Conseils et aide à l'acquisition

Une fois par mois à l'occasion des permanences, il est prévu l'animation de réunions / ateliers de prévention permettant d'informer et d'apprendre aux résidents à mieux appréhender et entretenir leurs véhicules (exemples : contrôler sa voiture avant l'hiver, changer un pneu, anticiper son contrôle technique...)

Vous trouvez joint à cette délibération la proposition de convention avec l'association APREVA qui précise les modalités de l'action et du partenariat.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à la mise en place d'un atelier mécanique mobile pour les habitants du quartier prioritaire de Thouars à Talence, sur une période de réalisation comprise entre le 02/02/2021 et le 31/01/2022. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 4.1 Titulaires et stagiaires de la FPT**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**ABSENT** : M. GARRIGUES

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 14** : Mise à jour du tableau des effectifs

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Afin d'assurer la nomination d'agents recrutés par voie de mutation, de détachement, ou ayant sollicité un changement de filière, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins des services.

Par ailleurs, en raison de la mutation au 1/12/2020 d'un ingénieur principal, il convient de supprimer le poste correspondant au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Attaché principal	9	Création 1 poste	10 (au 01/01/2021)
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	18	Création 1 poste	19 (au 15/11/2020)
Adjoint animation principal 1 <sup>ère</sup> cl	2	Création 1 poste	3 (au 01/02/2021)
Ingénieur principal	4	Suppression 1 poste	3 (au 01/12/2020)

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.

Enfin, il est nécessaire de rectifier une erreur matérielle constatée au tableau des effectifs sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet présenté lors de la délibération n°12 du 16 Janvier 2020.

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION)	NOUVELLE SITUATION
Assistant enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> cl Temps non complet	6	Création 1 poste	7 (au 1/01/2020)

»

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 4.2 Personnel contractuel**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**ABSENT** : M. GARRIGUES

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 15** : Reconduction d'un poste d'Assistante de Direction au Service des Sports

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Le secrétariat du service des sports est composé d'un poste à temps complet.

En raison d'une vacance de poste au sein de ce pôle suite à la mobilité en interne de l'agent titulaire, un agent contractuel a été recruté fin 2019 sur le grade d'Adjoint administratif au 1<sup>er</sup> échelon IM 327.

Au vu des compétences particulières exigées et de l'absence de candidat fonctionnaire, il est proposé de renouveler le contrat de l'agent et de créer un poste de contractuel de catégorie B au tableau des effectifs, conformément à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 modifiée.

Missions principales :

- Accueillir le public, (accueil physique et téléphonique)
- Gérer le secrétariat (RDV, réunions, rédaction courriers, notes)
- Suivi des actes administratifs (décisions administratives, délibérations, conventions, arrêtés municipaux)
- Elaboration et suivi des dossiers de subvention aux associations
- Gérer les stocks de matériels et de fournitures
- Gérer les bons de commandes et faire le suivi sur le logiciel
- Aider à la planification des créneaux et plannings des installations sportives via le logiciel PLANITECH
- Participer à l'organisation des manifestations sportives, des soirées et des réunions diverses d'associations
- Suivre les dossiers des stagiaires et des indemnités et heures supplémentaires des agents

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade de Rédacteur est calculée de la façon suivante :

- o Traitement indiciaire en référence à l'IM 343 (IB 372)
- o Une majoration de 10 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer le poste en qualité de Rédacteur contractuel à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 1 an.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**

**Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC, M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

**ABSENT** : M. GARRIGUES

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Mme CASTAGNERA**

\*\*\*\*\*

**N° 16** : Approbation du rapport de la CLETC en date du 3 décembre 2020

Madame BONORON, Conseillère Municipale déléguée auprès de la Commission Locale des Charges Transférées expose :

« L'évaluation des charges nettes transférées doit être préalable au transfert de compétence et/ou d'équipement.

C'est la raison pour laquelle une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place le 04 juillet 2014 au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole, afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre du processus de métropolisation. Celle-ci est composée d'un représentant par commune et des 16 membres qui représentent la Métropole, soit 44 membres au total.

A l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, le montant des attributions de compensation peut être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés.

Conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), dans sa rédaction issue de l'article 34 de la Loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 (II), le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil de Métropole, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Depuis 2017, en application de l'article 81 de la Loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016, ces délibérations peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement (ACI) en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculés par la CLECT.

### **Rappel des dispositions relatives à la fixation des attributions de compensation**

Bordeaux Métropole doit communiquer le montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres, et donc l'avoir préalablement délibéré, avant le 15 février de l'exercice concerné. Le montant définitif doit être fixé au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit le transfert.

Par ailleurs, les attributions de compensation ne peuvent être indexées. Toutefois, elles sont recalculées lors de chaque transfert de charges sur la base du rapport de la CLECT.

### **Les rapports déjà adoptés de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)**

Pour rappel, la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM) a transféré de nouvelles compétences à La CUB (article 71) dès le 28 janvier 2014, et a transformé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'EPCI en Métropole avec le transfert de nouvelles compétences des communes membres (article 43). Les compétences transférées par la loi MAPTAM ont déjà fait l'objet de six rapports d'évaluation par la CLECT : le 2 décembre 2014, le 17 novembre 2015, le 21 octobre 2016, le 27 octobre 2017, le 9 novembre 2018 et le 25 octobre 2019.

Les deux premiers rapports de la CLECT ont été adoptés à la majorité qualifiée par les 28 communes membres. Sur cette base le Conseil de Métropole a procédé à la révision des attributions de compensation pour l'année 2015 puis pour l'année 2016.

Puis, les rapports de la CLECT des 21 octobre 2016, 27 octobre 2017, 9 novembre 2018 et 25 octobre 2019, y compris les montants des attributions de compensation répartis entre les sections de fonctionnement et d'investissement, ont été adoptés à la majorité qualifiée par les Conseils municipaux des 28 communes membres.

Puis, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté à la majorité des deux tiers les montants des attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement pour 2017, 2018, 2019 et 2020.

### **Le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 3 décembre 2020**

La CLECT s'est réunie le 3 décembre 2020.

Après une présentation du rôle de la CLECT (son organisation, son champ et ses modalités d'intervention ainsi que la méthode d'évaluation des charges transférées), la nouvelle commission a élu à l'unanimité sa Présidente, Madame Véronique FERREIRA, vice-Présidente de Bordeaux Métropole chargée des Finances et a élu à l'unanimité son vice-Président, Monsieur Kevin SUBRENAT, Maire d'Ambès.

Les débats se sont déroulés sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA avec l'appui des services compétents de la Métropole.

La commission a ensuite modifié l'article 2 de son règlement intérieur avant de l'adopter à l'unanimité.

Enfin, les membres de la CLECT ont été informés de la régularisation des révisions de niveaux de service qui sont intervenues depuis la mise en œuvre des cycles 1 à 5 de la mutualisation (14 communes sont concernées : Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Floirac, Le Haillan, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Le Taillan-Médoc et Talence) et de leur impact sur les attributions de compensation.

A l'issue de la présentation de la synthèse générale des modifications des attributions de compensation qui découlent des révisions de niveaux de service, les membres de la CLECT ont voté à l'unanimité le montant des attributions de compensation et ont adopté le rapport afférent.

### **Les impacts financiers du rapport de la CLECT du 3 décembre 2020**

Les évaluations des charges transférées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 serviront de base pour déterminer, par délibération du Conseil de Métropole du 29 janvier 2021, la révision des attributions de compensation à verser ou à percevoir pour l'année 2021.

Les montants à verser ou à percevoir par Bordeaux Métropole et les 28 communes membres évaluées par la CLECT et devant donner lieu à la révision des attributions de compensation, sous réserve de l'approbation du rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requises, sont présentés dans le rapport de la CLECT du 3 décembre 2020 joint en annexe au présent rapport.

Le rapport de la CLECT indique l'attribution de compensation prévisionnelle des communes membres pour 2021 en consolidant les attributions de compensation de 2020 et la compensation financière de la modification des niveaux de services des domaines mutualisés au cours des cycles 1 à 5 pour les 14 communes précitées.

Au total, pour 2021, l'attribution de compensation prévisionnelle à recevoir par Bordeaux Métropole s'élèverait à 126 002 088 € dont 23 444 626 € en attribution de compensation d'investissement (ACI) et 102 557 462 € en attribution de compensation de fonctionnement (ACF), alors que l'attribution de compensation de fonctionnement à verser aux communes s'élèverait à 16 389 399 €.

En 2021, pour la commune de Talence, du fait des révisions des niveaux de service de la mutualisation, l'attribution de compensation d'investissement (ACI) à verser à Bordeaux Métropole sera majorée sur l'exercice 2021 de 12 005 € et l'attribution de compensation de fonctionnement (ACF) à verser à Bordeaux Métropole sera majorée de 27 000 €.

Ainsi, l'ACI à verser à Bordeaux Métropole en 2021 s'élèvera à 626 589 € et l'ACF à verser à Bordeaux Métropole s'élèvera à 6 751 465 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir, si tel est votre choix :

- approuver le rapport définitif de la CLETC en date du 3 décembre 2020,

- autoriser l'imputation de l'attribution de compensation en section d'investissement et arrêter pour 2021 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 626 589 € et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à verser à 6 751 465 €,

- autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.»

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 2 février 2021  
LE MAIRE,**

**Emmanuel SALLABERRY**